

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL

Le Mercredi Onze Décembre Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de André-Jean VIEAU.

**ETAIENT PRESENTS** : Olivier AUNEAU, Florent CAILLET, André-Jean VIEAU, Séverine LENOBLE, Delphine CLOUET, Christelle PHILIPPEAU, Nadia KNOEPFLER, Jean-François ORHON, Patrick BUCHET, Amélie CORNILLEAU, Stéphane MELLIER, Aurélie ARNAUD, Isabelle LEFOL-ANDRE.

**ETAIENT EXCUSES** : Julie AUBRY, Arnaud BOUYER, Katharina THOMAS, Camille FRESNEAU, Solenn HAMEL-GUITTON.

**ETAIENT ABSENTS** : Christophe GRANGE, Freddy SOURISSEAU, Mélanie COTTINEAU

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE** : Stéphane MELLIER est désigné secrétaire de séance.

**POUVOIRS** : Il est donné lecture des pouvoirs de :  
Julie AUBRY à Olivier AUNEAU, Katharina THOMAS à Florent CAILLET, Arnaud BOUYER à André-Jean VIEAU, Camille FRESNEAU à Séverine LENOBLE, Solenne HAMEL-GUITTON à Jean-François ORHON.

**Objet de la délibération**

Convocation le 5 décembre 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 21  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 18  
Publié le 17 décembre 2024

**2024-028 RESSOURCES HUMAINES - CREATION DE POSTES NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Rapporteur : André-Jean VIEAU

Conformément à l'article L332-23 1° du Code général de la fonction publique, il appartient au conseil syndical d'autoriser monsieur le Président à recruter du personnel contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans les services.

Considérant les différents besoins en personnel recensés dans les services de la maison de l'Enfance, le Président propose à l'assemblée de créer les emplois non permanents suivants :

Service demandeur	Effectif demandé	Fonction	Mission	Grade(s)	Indice Brut	Temps de travail	Période d'emploi et/ou durée maximale par contrat
Maison de l'Enfance Multi-accueil	1	Cuisinier.e	Conception et préparation des repas des enfants accueillis au multi-accueil	Adjoint.e technique	IB 367	Temps complet	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025
Maison de l'Enfance Multi-accueil	1	Auxiliaire de puériculture	Assurer l'accueil des enfants et de leur famille au sein du multi accueil	Auxiliaire de puériculture	IB 389	28 heures hebdo	Du 22 janvier 2025 au 21 janvier 2026
Maison de l'Enfance RPE	1	Animateur.rice RPE	Renouvellement des projets du Relais Petite Enfance	Educateur.rice de Jeunes Enfants	IB 494	17.5 heures hebdo	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025

Le recours à ces agents contractuels sera ajusté en fonction des besoins réels du service et dans la limite des effectifs prévus ci-dessus.

La rémunération de ces agents contractuels suivra l'augmentation de la valeur annuelle du point.

Ils pourront éventuellement bénéficier du régime indemnitaire au même titre que le personnel titulaire de la collectivité comme le prévoit les délibérations relatives au régime indemnitaire.

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L332-23-1 ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de recruter ces emplois non-permanents dans les conditions exposées ci-dessus ;

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :**

- Présents ou représentés : 18
- Abstentions : 0
- Votants : 18
- Exprimés : 18
- Pour : 18
- Contre : 0

**DECIDE** la création des emplois non-permanents proposés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans les services du SIVU de l'Enfance.

**AUTORISE** monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats de recrutement correspondants.

Pour extrait conforme au registre,  
Le Président,  
André-Jean VIEAU  
Pour le Président et par délégation  
La directrice générale des services  
Christine PRIGENT

